

ENQUÊTE : Les « cocottes d'élevage » des chasseurs

DE LA CAGE AU CARNAGE



Association pour la protection des animaux sauvages





**14 MILLIONS DE FAISANS
5 MILLIONS DE PERDRIX**

sont élevés chaque année en France pour la chasse.

DES CONDITIONS D'ÉLEVAGE DÉPLORABLES

Les oiseaux reproducteurs passent leur courte vie dans de minuscules cages grillagées, douloureuses pour leurs pattes, souvent sous éclairage artificiel. Leurs œufs sont ensuite placés dans des incubateurs. Juste après l'éclosion, les poussins sont chargés dans des caisses et transportés en camion en direction d'élevages sur toute la France.



Débarqués dans l'élevage, les poussins sont placés à plusieurs milliers d'individus dans un hangar, alors que ces oiseaux vivent de façon naturelle en petits groupes familiaux. Cet environnement totalement artificiel, sans leur mère, sans végétation, entraîne d'inévitables agressions entre eux.

DES OISEAUX QUI S'ENTRETIENNENT

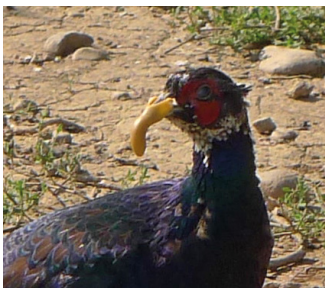
Dans la nature, ces espèces territoriales vivent en solitaire, en couple ou en groupes de quelques individus évoluant sur plusieurs dizaines à centaines d'hectares. Pour limiter les agressions dues à la promiscuité et la densité des conditions d'élevages, certains éleveurs laissent les poussins âgés de quelques jours dans le noir presque complet pendant plusieurs semaines. Des anneaux ou des couvre-becs sont systématiquement utilisés dans tous les établissements :

- **L'anneau perfore la cloison nasale et passe entre les mandibules** (dans le bec). Des oiseaux s'évanouissent sous le choc. Progressivement, le bec pousse autour de l'anneau, entraînant une malformation.
- **Le couvre-bec, lui, est clipsé dans les narines.**

La pose de ces accessoires est systématiquement source de stress et d'inconfort pour les oiseaux, et est régulièrement à l'origine de blessures.

Après 1 à 3 semaines en bâtiment, les faisandeaux et perdreaux sont installés dans des volières en extérieur pour un simulacre de vie sauvage durant quelques semaines encore.

Les conditions d'élevage et le stress de ces oiseaux sont tels qu'une quantité invraisemblable de faisans et de perdrix paniqués, cherchant à fuir en s'envolant, se fracassent contre les murs des hangars, ou encore se pendent aux filets des volières.



Des mortalités massives sont régulièrement constatées dans des mouvements de panique en cas d'orage, de panne de lumière ou autre incident. Quand vient le moment de la livraison aux sociétés de chasse, perdrix et faisans sont tassés dans des caisses de transport, après avoir été débarrassés dans la douleur de leur anneau ou couvre-bec.

"REPEUPLEMENT" OU BALL-TRAP ?

Livrés chez les sociétés de chasse, les gestionnaires de chasse privée, ou encore les fédérations de chasse, les oiseaux restent entassés dans les caisses exiguës de transport souvent plusieurs heures, parfois toute une nuit avant d'être transportés le lendemain sur le site du lâcher.

L'immense majorité de ces faisans et perdrix sont libérés pour l'ouverture de la chasse, puis régulièrement au cours de la saison de chasse, essentiellement les vendredi et samedi, à quelques heures de l'arrivée des fusils.

MOURIR À LA CHASSE OU PAR INADAPTATION

La plupart des faisans et perdrix qui échappent aux tirs meurent dans la nature, au bout de quelques jours à quelques mois. L'inadaptation à la vie sauvage leur est fatale : ils ne savent pas se nourrir seuls, ne savent pas se protéger des conditions climatiques, n'ont pas appris à fuir les prédateurs naturels...



Perdrix grise



© F. Cahez

DES IMPACTS ÉCOLOGIQUES ET SANITAIRES

Selon l'ONCFS*, les lâchers de perdrix grises effectués là où vivent des perdrix grises sauvages, entraînent des comportements agressifs chez celles-ci et provoquent des conflits qui pourraient notamment diminuer leur vigilance vis-à-vis des prédateurs.

Toujours selon l'ONCFS, « Les lâchers de perdrix rouges peuvent mettre en danger les populations de perdrix grises lorsque les premières sont chassées en battue et que les secondes sont en faible densité. Lors des battues, les risques de confusion entre les deux espèces et les erreurs de tir peuvent gravement porter atteinte à la perdrix grise (surexploitation involontaire) ».

Alors qu'un grand nombre de maladies et de parasites sont connus dans les élevages de faisans, il ne semble pas y avoir d'études disponibles sur la diffusion de ces pathogènes suite aux lâchers ni sur la situation sanitaire des faisans en liberté en France !

* Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

UN ANIMAL SUR 4 TUÉ À LA CHASSE PROVIENT D'UN ÉLEVAGE.

**Demandez avec l'ASPAS l'interdiction de l'élevage
des animaux pour la chasse : aspas-nature.org/gibier**

L'ASPAS est une association reconnue d'utilité publique et 100 % indépendante. Loups, amphibiens, corneilles, renards, blaireaux... Elle défend les sans-voix de la faune sauvage, les espèces jugées insignifiantes, encombrantes, ou persécutées par la chasse. Elle mobilise l'opinion publique, interpelle les élus et sensibilise tous les publics à la nécessité de protéger les milieux et les espèces. Son savoir-faire juridique est unique. Depuis plus de 30 ans, elle a engagé plus de 3 000 procédures devant les tribunaux pour faire respecter et évoluer le droit de l'environnement. L'ASPAS crée des Réserves de Vie Sauvage® où aucune activité humaine n'y est autorisée, hormis la balade contemplative, amoureuse ou curieuse. Ce label est le plus fort niveau de protection en France.



ASPAS - BP 505 - 26401 Crest Cedex - Tél. 04 75 25 10 00
www.aspas-nature.org - contact@aspas-nature.org



ASPASnature

